

radiolac.ch

A Genève, les professionnels du tourisme lémanique parlent de leur avenir

Publié Il y a 15 heures, le 7 octobre 2021

15-19 minutes

[Actualité](#)





- [Share](#)
- [Tweet](#)
-

A l'invitation de l'Union lémanique des chambres du commerce, une centaine d'entreprises suisses et françaises se sont penchées sur l'avenir du tourisme. Au cœur des discussions, la pénurie d'employés. Ils seraient nombreux à avoir quitté le secteur durant la pandémie.

Une centaine d'entreprises du tourisme suisse et français étaient réunies ce jeudi à Genève pour parler de l'avenir de ce secteur dans la région lémanique. Organisée par l'Union lémanique des chambres de commerce, la convention d'affaires avait également invité les autorités politiques du Conseil du Léman. Un constat : le tourisme souffre d'une pénurie de main d'œuvre à l'heure de la reprise. En France, un quart des employés de l'hôtellerie-restauration aurait quitté le métier durant la pandémie. Autre écueil, les voyages d'affaires fortement ralentis, comme l'explique le Directeur de la chambre genevoise de commerce, d'industrie et des services, Vincent Subilia.

Les représentants du Conseil du Léman ont rappelé l'importance de maintenir une qualité hospitalière dans la région lémanique, utiles à d'autres secteurs économiques en pleine expansion. Ecoutez le directeur-adjoint de la chambre du commerce et de l'industrie vaudoise, Vincent Dubi.

1,2% du PIB vaudois mais 4,1% des emplois

Sans compter les emplois locaux qu'ils génèrent. Vincent Dubi, directeur-adjoint de la Chambre du commerce et de l'industrie vaudoise.

Le soutien aux hôtels et aux restaurants durant la pandémie n'a pas suffi à retenir le personnel, comme le déplore Gérard Paoli, vice-président du Conseil départemental de l'Ain et président de la commission Economie et tourisme du Conseil du Léman.

Constat similaire dans le canton de Vaud, même si le phénomène est moins marqué. Le directeur-adjoint de la Chambre vaudoise, Vincent Dubi.

Pour lui, il faut trouver des solutions, aménager les horaires et améliorer la formation. Vincent Dubi.

Le tourisme en Haute-Savoie a connu un hiver difficile avec la fermeture des remontées-mécaniques. En revanche, durant l'été les stations de moyennes montagnes et les villages autour des lacs ont tiré leur épingle du jeu, grâce à une clientèle autochtone.

[Actualité](#)

Ronaldo pas inquieté

Publié

Il y a 1 minute

le

8 octobre 2021

Cristiano a démenti les déclarations de son accusatrice. (© KEYSTONE/EPA/TIAGO PETINGA)

La plainte d'une Américaine accusant Cristiano Ronaldo de l'avoir violée en 2009 à Las Vegas doit être classée sans suite, a recommandé un juge chargé d'examiner cette procédure civile.

Le juge Daniel Albregts estime que la plainte déposée auprès d'un tribunal fédéral du Nevada par Kathryn Mayorga, âgée aujourd'hui

de 37 ans, est en partie fondée sur des documents piratés issus des "Football Leaks" qui n'auraient pas dû se trouver en sa possession.

Dans ses recommandations, consultées jeudi par l'afp, le juge accuse l'avocat de la jeune femme, Leslie Stovall, d'avoir agi avec "mauvaise foi" dans ce dossier.

"Rejeter le dossier Mayorga en raison du comportement incorrect de son avocat est sévère. Mais c'est malheureusement la seule sanction appropriée pour garantir l'intégrité de la procédure judiciaire", écrit le juge Albregts.

Même si la plaignante change d'avocat, "le tribunal sera incapable de dire quelle part de l'affaire est fondée sur ses seuls souvenirs ou s'ils auront été influencés par les documents de Football Leaks", estime-t-il.

Le footballeur a toujours fermement démenti ces accusations de viol, affirmant avoir eu une relation "complètement consentie" avec la jeune femme, dans un hôtel de Las Vegas.

De son côté, la justice américaine a annoncé en juillet 2019 que ces accusations ne pouvaient "pas être prouvées au-delà d'un doute raisonnable", renonçant par conséquent à poursuivre pénalement l'athlète portugais, qui joue désormais pour l'équipe de Manchester United.

Cet article a été publié automatiquement. Sources : ats / afp

[Economie](#)

La crise du Covid-19 accélèrera la tertiarisation de l'économie

Publié

Il y a 1 heure

le

8 octobre 2021

La main d'oeuvre du secteur industriel doit pouvoir compter sur l'assurance-chômage et la politique de formation pour pouvoir adapter ses compétences aux nouvelles exigences du marché de l'emploi (archives), selon Avenir Suisse (archives). (© KEYSTONE/GAETAN BALLY)

La chaîne de valeur industrielle suisse se déplace de plus en plus sur la recherche et le développement, la maintenance et les solutions numériques. La crise pandémique devrait renforcer la tendance à une "tertiarisation du secteur secondaire", estime Avenir Suisse.

Dans son étude publiée vendredi, Avenir Suisse remarque qu'au cours des deux dernières décennies, le secteur industriel s'est spécialisé dans les domaines où la création de valeur et la productivité étaient les plus importantes. Pour les auteurs, il s'agit de la seule voie possible pour que l'industrie suisse, tournée vers l'exportation, puisse être compétitive à l'échelle internationale.

Les craintes de voir les emplois disparaître avec la délocalisation ne se sont pas matérialisées, mais les changements structurels ont bel et bien lieu. La main d'oeuvre du secteur industriel doit pouvoir compter sur l'assurance-chômage et la politique de formation pour pouvoir adapter ses compétences aux nouvelles exigences du marché de l'emploi.

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de places de travail est resté stable. Dans certains cantons, notamment celui du Jura et de Neuchâtel, l'emploi dans le secteur secondaire a même progressé, aussi bien en chiffre absolu que par rapport à l'emploi total.

Dans la majorité des cantons, la désindustrialisation observée est plutôt associée à une transformation réussie vers des secteurs à plus haute valeur ajoutée et à meilleure productivité, à l'instar de l'horlogerie et l'électronique, ainsi que de l'industrie pharmaceutique. Sur dix francs générés par l'industrie en 2019 quatre provenaient de ces secteurs.

"Nous n'avons pas assisté à une augmentation du chômage, mais bien à une réaffectation des emplois", résume ainsi Avenir Suisse.

Ce "succès" est à mettre sur le compte de la capacité d'innovation des entreprises, lesquelles doivent profiter de conditions-cadre favorables, sans qu'une "politique dirigiste" soit souhaitable, de l'avis d'Avenir Suisse. L'industrie suisse va bien et a surmonté avec succès les crises, concluent les auteurs de l'étude.

Cet article a été publié automatiquement. Sources : ats / awp

[Politique](#)

L'UDC Vaud valide la candidature de Michaël Buffat pour la course au gouvernement vaudois

Publié

Il y a 9 heures

le

7 octobre 2021

Michaël Buffat a été plébiscité jeudi soir par les membres du congrès de l'UDC Vaud. Il espère désormais décrocher un siège au Conseil d'Etat lors des élections cantonales de mars prochain. (© Keystone/JEAN-CHRISTOPHE BOTT)

Le conseiller national UDC Michaël Buffat a été désigné jeudi soir par son parti pour la course au gouvernement vaudois du 20 mars prochain. Réunis à Prilly, les quelque 110 membres du congrès de l'UDC Vaud l'ont plébiscité par acclamation.

Le comité central de la section vaudoise de l'Union démocratique du centre (UDC) avait déjà validé avant le congrès l'option d'un candidat unique. En revanche, il n'a pas encore arrêté de décision officielle concernant une stratégie d'alliance à droite au 1er tour, selon son secrétaire général Nicolas Fardel. Celle-ci sera votée lors du prochain congrès, le 2 décembre. La force politique de l'UDC dans le canton se situe entre 15 et 20% de l'électorat.

Agé de 42 ans, le conseiller national a été élu en 2015 sous la Coupole fédérale. Parlementaire le plus à droite de la députation vaudoise à Berne selon le rating Sotomo, Michaël Buffat a désormais la mission d'essayer de ramener l'UDC au sein du Conseil d'Etat vaudois, dont le parti est absent depuis le décès de

Jean-Claude Mermoud en 2011. Le parti a en effet échoué à quatre reprises dans ses tentatives de réintégrer le gouvernement.

"C'est la bonne année"

"Franchement, j'y crois. C'est la bonne année pour retrouver un siège au Conseil d'Etat", a déclaré à Keystone-ATS Michaël Buffat. "Je représente une population qui n'a plus voix au chapitre depuis dix ans", dit-il, également motivé par l'éventualité d'un renversement de majorité à droite au Château Sainte-Maire.

Le candidat UDC compte notamment mener une campagne axée sur les finances cantonales et la fiscalité des personnes physiques. "Il faut redonner de l'argent et du pouvoir d'achat aux contribuables". Les relations entre le canton et les communes lui tiennent aussi à coeur. "Il faut arrêter d'écraser les communes" et leur redistribuer de l'argent maintenant que le canton a retrouvé sa santé financière, explique-t-il.

M. Buffat compte aussi dénoncer le "laxisme" du gouvernement actuel à majorité de gauche. Il cite les "abus en matière d'asile et le refus des renvois" ainsi que les aides "arrosiers" dans le domaine du social. S'agissant des sujets écologiques, il plaide pour un système d'encouragement et d'incitation plutôt que de taxation.

Député durant dix ans

Ce fils d'un paysan et d'une institutrice, aujourd'hui marié et directeur d'une agence bancaire dans l'ouest lausannois, a siégé dix ans au Grand Conseil vaudois, de 2007 à 2017. Il y a été chef du groupe UDC et président de la commission des finances

(Cofin).

Né à Yverdon-les-Bains, M. Buffat réside actuellement à Vuarrens, où il a oeuvré au Conseil général de 1998 à 2005. C'est lui qui a aussi cofondé en 2002 la section vaudoise des Jeunes UDC avec l'actuel président de l'UDC Vaud Kevin Grangier.

De l'avis de ce dernier, la candidature de Michaël Buffat est la plus apte à faire le plein de voix dans les campagnes, mais aussi à chercher les votes dans les villes, ce qui a manqué à l'UDC lors des dernières élections cantonales. Entre ses origines paysannes et son travail dans le secteur tertiaire en ville, M. Buffat est lui-même persuadé qu'il pourra "ratisser large" en mars 2022.

Cet article a été publié automatiquement. Source : ats

[Actualité](#)

A Dardagny les vendanges préparent une cuvée de qualité

Publié

Il y a 14 heures

le

7 octobre 2021

C'est l'une des périodes les plus importantes pour les vignerons. Nous sommes en plein dans les vendanges. Si certains approchent de la fin, d'autres viennent de débiter, c'est le cas du Domaine Dugerdil à Dardagny où la récolte se fait encore à la main.

La récolte va être plus petite cette année à cause de la mauvaise météo de cet été. 20% en moins selon les estimations de Sophie Dugerdil. Mais, selon elle, la qualité est là et c'est le plus important.

[Actualité](#)

Vaccin de Johnson & Johnson: quelle différence avec les autres ?

Publié

Il y a 14 heures

le

7 octobre 2021

Le vaccin Janssen de Johnson & Johnson est disponible à Genève. Il donne accès à un certificat Covid valable dès le 22^e jour après son unique injection. Que peut-on penser de ce vaccin? Le Docteur Alessandro Diana, expert à infovac, trie le vrai du faux avec Benjamin Smadja et Laurie Selli.

Quelque 7200 doses sont disponibles à Genève. En raison de ce nombre limité, ce vaccin sans ARNm et à dose unique sera accessible uniquement aux personnes qui résident dans le canton.

Le vaccin Janssen sera administré dans le centre m3 Sanitrade-Chêne, aux Eaux-Vives, sur rendez-vous au moyen de la plateforme d'inscription à la vaccination ge.covid-vaccin.ch, a indiqué mardi le Département de la sécurité, de la population et de la santé. Délivré après l'injection, le certificat Covid-19 ne sera valable que 22 jours plus tard.

Le vaccin Janssen, à vecteur adénoviral, a été approuvé par Swissmedic en mars. La Confédération en a acquis récemment 150'000 doses. S'il protège contre les risques d'hospitalisation et évite les infections légères et asymptomatiques, il est globalement moins efficace que les vaccins à ARNm de Pfizer/BioNtech et de Moderna, rappelle le canton.

Janssen est recommandé aux personnes âgées de plus de 18 ans qui ne peuvent pas se faire vacciner avec un vaccin à ARNm pour des raisons médicales ou qui ne le veulent pas. Il est toutefois déconseillé aux personnes immunosupprimées, aux femmes enceintes ou allaitantes, en cas de maladie aiguë ou de quarantaine ainsi que pour ceux qui ont une réaction allergique à un de ses composants.

Laurie Selli avec ATS.